

Montreuil, le 17 novembre 2020

Le ministre vient de faire ses annonces concernant la « revalorisation des enseignants » dans le cadre du Grenelle. Il n'a pas manqué une fois de plus d'afficher son mépris vis-à-vis des revendications, en faisant connaître ses décisions dans un courrier envoyé aux personnels, avant même que la réunion avec les syndicats le 16 novembre soit terminée. La forme rejoint le fond : pour FO, ses annonces tournent le dos à l'urgence d'un rattrapage des pertes liées au gel du point d'indice.

La majorité des personnels exclue de la revalorisation

Les mesures présentées excluent la plupart des personnels de toute revalorisation : rien par exemple pour les personnels administratifs de catégorie C qui en début de carrière ont un salaire inférieur au SMIC ! Rien pour les personnels médico-sociaux ! Rien pour les AESH ! Ce n'est pas acceptable !

Des miettes de primes, et pas d'augmentation indiciaire

Le gel du point d'indice a entraîné une dégradation importante du pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels et une paupérisation d'une partie d'entre eux. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur du point d'indice de janvier 2000, il faudrait augmenter celle-ci de 20%. Ce n'est pas le choix fait par les gouvernements successifs qui préfèrent le saupoudrage de primes pour continuer leurs politiques d'austérité.

Une prime « d'attractivité » qui oppose les jeunes aux moins jeunes

Elle sera donnée à partir de mai 2021, aux enseignants jusqu'à l'échelon 7 inclus. Elle sera de 100 € nets par mois à l'échelon 1, de 89 € à l'échelon 3 et sera dégressive jusqu'à 35 € par mois aux échelons 6 et 7. Au-delà, les personnels ne toucheront rien.

Les personnels contractuels toucheront une prime inférieure de plusieurs centaines d'euros à celle des titulaires. En outre, cette prime ne saurait remplacer une titularisation permettant l'accès au statut.

Une prime d'équipement informatique de 150 euros... par an

Pour le ministre, ces 150 € par an suffiraient aux enseignants et PsyEN pour « *acquérir ou renouveler en trois ans environ un équipement informatique complet (ordinateur, logiciels, éventuellement imprimante)* ». Moins d'un euro par jour travaillé : même pas le prix d'une baguette de pain ! 150 € pour solde de tout compte, alors que le ministre refuse toujours de participer aux frais engagés par les personnels pendant la période de confinement. Il n'oublie pas de préciser que cette prime serait allouée dans un contexte de « *nécessité qui a été renforcée pendant la crise sanitaire, avec le développement de l'enseignement à*

... / ...

distance » : c'est-à-dire un enseignement dégradé faisant exploser la charge de travail des personnels.

Hors-Classe : une augmentation du taux de passage insuffisante

Sous couvert de revalorisation, le ministre projette de porter le taux de promotion à la hors-classe de 17 % à 18 %. Le ministère chiffre cette mesure à 4 millions en 2021, 11 millions ensuite. Mais rapportée au nombre de professeurs et CPE, la faiblesse de cette enveloppe ne permet pas d'augmenter de manière significative le taux. Cela ne remet, par ailleurs, pas en cause les conditions d'accès à la hors-classe cadrées par PPCR, notamment le fait que les personnels mal évalués ne peuvent plus se rattraper, car leur appréciation reste gravée dans le marbre.

De vagues mesures catégorielles

Un budget de 45 millions y sera consacré, sans que l'on connaisse le détail de ces mesures, à part la prime annuelle de 450 € pour les directeurs (qui correspond à 21 millions d'euros), sachant que pour ces derniers une réforme portant sur la direction d'école est en projet.

Sans contreparties, vraiment ?

Le ministre le dit lui-même : « *ces mesures ont été prises dans le cadre d'un travail global engagé au sein du Grenelle de l'éducation* ». Elles sont en effet totalement imbriquées dans l'agenda social ministériel, qui prévoit de réviser les statuts et les missions à travers des dizaines de groupes de travail. Toutes les propositions présentées s'articulent pour remettre en cause les statuts particuliers pour y substituer un non-droit local où la carrière des agents est «managée» par un «accompagnement individuel et collectif», dans la logique de PPCR, de la loi de transformation de la fonction publique et de la réforme territoriale (destruction des CAP, GRH de proximité, réforme des concours enseignants, Loi Rilhac, fusion des corps d'inspection,...)

Il s'agit bien, sous couvert de « revalorisation », de poursuivre la déréglementation des missions et la casse des statuts des personnels.

La FNEC FP-FO n'apporte aucune caution à ce marché de dupes

La FNEC FP-FO maintiendra en toute indépendance, quoi qu'en dise le ministre, la revendication d'augmentation générale des salaires maintenant : intégration des 49 points d'indices nets supplémentaires (+183€ comme les personnels hospitaliers), dans la grille de tous les personnels titulaires sans contrepartie, et ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice. La FNEC FP-FO n'acceptera aucune remise en cause de nos statuts.